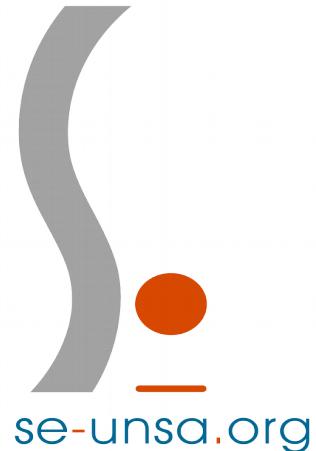




**ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN**



CHSCT SD-81 du 14 mars 2022

Déclaration liminaire FSU et UNSA

Après deux ans de Pandémie, force est de constater que les moyens mis en œuvre pour pallier les difficultés sont insuffisants. A l'instar de l'hôpital où plus il y a de malades, plus des lits sont fermés. Pour l'école, c'est pareil, lorsque l'on manque de moyen, le ministre rend l'argent ! Les conditions de travail des personnels de l'éducation nationale ne s'améliorent pas. Nous avons même la nette impression qu'elles se dégradent. La preuve en est: les inscriptions RSST concernant les RPS sont de plus en plus nombreuses.

Instance après instance, nous relevons les mêmes problématiques sans voir de réelle amélioration :

- un grand nombre de RSST de la part d'enseignant.es du premier degré qui subissent des violences de la part d'élèves qui ne bénéficient pas de l'accompagnement dont ils et elles auraient besoin faute de moyen humain à disposition ou qui ne sont pas dans la structure adaptée faute de place .

Ces enseignant.es ont souvent la sensation de ne pas bien faire leur travail ni pour les enfants porteurs de handicap, ni pour les autres. Ce sentiment est partagé par les AESH qui, depuis la mise en place des PIAL, doivent se partager entre plusieurs enfants et se retrouvent trop souvent obligé.es de délaisser un enfant pour gérer la crise d'un autre.

Si nous nous référons à la nomenclature de l'INSEE en terme de risques psychosociaux, il s'agit bien là de conflit de valeur et de souffrance éthique, risque qui pourrait être prévenu si l'institution ne pratiquait pas une inclusion low cost.

Le risque appelé « exigence émotionnelle » dû aux violences verbales et physiques subies par les enseignant.es et les AESH doit également être pris en compte et alerter notre employeur .

Un climat d'apprentissage serein devrait être assuré pour l'ensemble des élèves. Au lieu de cela, le ministère se contente de voir partir les AESH les un.es après les autres, et de détériorer consciemment les conditions de travail des personnels ainsi que les conditions d'apprentissages de tous les élèves en situation de handicap ou pas.

Il y a peu, pour exemple, une collègue a reçu de nombreux coups de la part d'un enfant de 6 ans, elle est depuis en accident de travail. Malheureusement, les exemples ne manquent pas et sont même de plus en plus nombreux.

- les soucis bâtimmentaires prennent beaucoup de temps à être résolus, quand ils le sont.

En tant que préventeurs, le CHSCTA a lancé une enquête hygiène qui pointera les manques dans les établissements. Cela permettra d'émettre des préconisations afin que les collectivités prennent leurs responsabilités et qu'enfin la loi soit respectée. Nous espérons d'ailleurs que notre employeur saura convaincre fermement les-dites collectivités, dans le but de donner à tous les personnels la protection qu'il leur doit !.

Enfin, la FSU voudrait dénoncer une injustice de plus mais pas des moindres !

HONTEUX ! INDIGNE ! Quand l'Éducation Nationale fait payer à ses personnels contractuels depuis moins de 4 mois, le fait d'être malade de la covid19.

Alors même que ces personnels ont été recruté.es pour pallier tant bien que mal le manque de remplaçant.es en pleine crise sanitaire. Alors même que ces personnels ont très probablement été contaminé.es dans le cadre de leur travail !

Vous regrettiez lors de la dernière instance le manque de candidats contractuels. La rémunération fait partie des critères négatifs, alors n'en rajoutons pas en ôtant le salaire en cas de maladie !.

Il est consternant de constater que les problèmes récurrents pourraient être en grande partie solutionnés si les moyens nécessaires (humains et matériel) étaient fournis par notre employeur et les collectivités territoriales et si, les préconisation des différents CHSCT étaient mises en place et entendues.

Le quoiqu'il en coûte ne s'applique donc pas à l'Éducation Nationale pour permettre l'épanouissement des jeunes générations et de son personnel !

Les membres représentants des personnels FSU et UNSA au CHSCT SD 81